GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - **AMENDEMENT**

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)		
	05.12.2013		-	DDTE		
	Annule et remplace					

Auteur(s): Groupe libéral-radical	Lié à:			
Titre: Projet de loi sur les établissements publics (LEP)	ad 13.003			
Contenu:				
Amendement LR				
Article 48				
Les décisions (<u>supprimer: sur opposition)</u> peuvent faire l'objet d'un recours au département puis au Tribunal cantonal, conformément à loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), du 27 juin 1979.				
Matication (focultatify,				
Motivation (facultatif):				

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
C. Guinand (président de groupe)	
Autres signataires (nom, prénom)	

ENVOYER

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement